

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 617

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Sabatou et M. Tonussi

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer la quatre-vingt-onzième ligne du tableau de l'alinéa 91.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Rassemblement national s'oppose fermement au mécanisme européen « SAFE », adopté sur le fondement de l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce dispositif prévoit la mobilisation de 150 milliards d'euros d'emprunts au profit de l'industrie de défense, sous la supervision de la Commission européenne.

Ce programme fait peser un risque direct sur la souveraineté industrielle et militaire des États membres, et en particulier de la France, qui dispose de la base industrielle et technologique de défense la plus complète et la plus autonome de l'Union européenne.

Ce risque découle d'abord des critères d'éligibilité retenus, particulièrement permissifs. Pour certains équipements, comme les munitions ou l'artillerie, aucune exigence d'autonomie stratégique ni de maîtrise d'œuvre nationale n'est prévue. Pour les autres, un seuil de 65 % de composants européens, manifestement insuffisant, suffit pour accéder aux financements.

Dans ces conditions, des projets intégrant des technologies ou des composants critiques provenant de pays tiers pourront être financés par le mécanisme SAFE. Dès lors, loin de renforcer la maîtrise industrielle et l'indépendance technologique, ces financements risquent au contraire d'entretenir,

voire d'accroître, des dépendances vis-à-vis d'acteurs extérieurs à l'Union européenne, dont les intérêts ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la France.

Par ailleurs, ce mécanisme modifie en profondeur l'équilibre des décisions. En confiant à la Commission européenne un rôle central dans l'orientation des investissements de défense, il déplace le centre de gravité des choix stratégiques. Les États se trouvent ainsi progressivement dépossédés du pilotage de leur stratégie industrielle et par conséquent de leur politique de défense, ce qui est une ligne rouge.